



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré-
sé-
at
Moni-
bel



07147224

Tribunal de Commerce de Tournai
déposé au greffe le **02 OCT. 2007**
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **IMMOKO**

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Siège **RUE PETERINCK, 3 BTE 9, 7500 TOURNAI**

N° d'entreprise **0453.277.634**

Objet de l'acte : **DEMISSION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS - TRANSFERT DU
SIEGE SOCIAL**

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2007

L'assemblée décide à l'unanimité

- d'accepter la démission présentée par Monsieur Yakim KOHEN et Monsieur Moché KOHEN;

- de nommer en qualité d'administrateurs Monsieur Christophe, Pierre, Vincent, Joseph DEMEYERE, domicilié en France à 59320 ENNETIERES SUR WEPPES, 40, rue de la Fleur d'Ecosse, et Monsieur Bernard, Henri, Lucien DEMEYERE, domicilié en France, à F 59162 OSTRICOURT, 884, rue Emile Macquart, les mandats ainsi confiés ne sont pas rémunérés et ils expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes de l'exercice social 2012 ; chaque administrateur peut engager la société en signant conjointement avec un autre administrateur,

- de transférer le siège social de la société à 7540 KAIN, rue Vert Lion, n°19.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 24 juillet 2007

Dès la fin de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, se réunit le conseil d'administration de la société anonyme IMMOKO et décide à l'unanimité

- de nommer en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Christophe DEMEYERE, lequel pourra engager la société sur sa seule signature, conformément aux statuts ; ce mandat est non rémunéré jusqu'à décision contraire d'une assemblée générale ultérieure ;

- de nommer en qualité de président, Monsieur Bernard DEMEYERE, lequel pourra également valablement engager la société sur sa seule signature, conformément à l'article 17 des statuts ; ce mandat est non rémunéré jusqu'à décision contraire d'une assemblée générale ultérieure

DEMEYERE Christophe,
Administrateur-délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature